

# DANGEROUS GOODS

## CONDITIONS DE TRANSPORT

Articles INTERDITS sur vous ou dans vos bagages : PROHIBITED items in your baggage or on your person:



Uniquement en soute  
Only as checked baggage



Ainsi que tous jouets qui s'apparentent à des armes  
Or toys looking similar to weapons

Uniquement en cabine / Only as carry-on

Les liquides doivent être dans des flacons d'une contenance de maximum 100ml, respectivement 100g et à condition qu'ils tiennent dans un sac plastique transparent d'une contenance d'un litre maximum.

1 briquet à gaz ou 1 pochette d'allumettes par personne  
(Zippos et briquets tempête sont interdits)  
cigarettes électroniques

Perfumes, gels, toothpaste, creams ... must be in bottles with 100 ml or respectively 100g max. capacity, provided they are in a transparent plastic bag with a capacity of 1L

1 gas lighter or safety matches per person  
(Zippos and windproof lighters are forbidden)  
electronic cigarettes

Sous certaines conditions  
under certain conditions



Armes de chasse et cartouches  
Hunting weapons and munitions

## Sous certaines conditions - under certain conditions Piles et batteries au lithium

Puissances en g ou wh	Type d'électronique	Configuration	Bagage à main	Bagage enregistré
<b>Lithium Métal</b> - de 2 grammes ou <b>Lithium Ion</b> 100 Wh	Appareils électroniques contenant des petites piles ou batteries au lithium.  Exemples : Lecteurs audio, appareils photo, téléphones mobiles, ordinateurs, tablettes, concentrateur d'oxygène portable, ...	Batteries contenues dans l'appareil	OUI	OUI *
		Batteries suppl. de recharge	OUI **	NON
<b>Lithium Métal</b> 2 à 8 grammes ou <b>Lithium Ion</b> + de 100 Wh à 160 Wh	Appareils électroniques à usage professionnel, contenant des batteries au lithium de puissance moyenne.  Exemples : Equipement vidéo, équipement médical portatif, gros outillage...	Batteries contenues dans l'appareil	OUI •	OUI •
		Batteries suppl. de recharge	OUI **• Maximum 2	NON
<b>Lithium Métal</b> + de 8 grammes ou <b>Lithium Ion</b> + de 160 Wh	Batteries de grande taille équipant des appareils industriels.  Exemples : Véhicules, dispositifs d'aide à la mobilité...	<b>INTERDIT EN FRET</b>		

Toutes les batteries et piles, doivent répondre aux exigences spécifiées dans l'UN Manual of Tests and Criteria Part III subsection 38.3.

- \* Doit être éteint et des mesures doivent être prises afin de s'assurer que l'appareil ne puisse pas être activé involontairement. Des appareils endommagés, rappelés ou potentiellement dangereux sont interdits sur nos vols.
- \*\* Les bornes des batteries supplémentaires de recharge, transportées en bagage cabine, doivent être protégées des courts-circuits en les isolant avec de l'adhésif et en les plaçant dans des sacs plastiques individuels ou dans leur emballage d'origine.
- Uniquement avec l'accord préalable de l'opérateur

**Note :**

La puissance en Watt-heures, requise par la réglementation, peut ne pas être indiquée sur la batterie. Il vous appartient alors de la déterminer. Elle peut être calculée de la manière suivante :

$$\text{voltage (V)} \times \text{ampérage (Ah)} = \text{puissance (Wh)} = 2 \text{ V} \times 0,5 \text{ Ah} = 1 \text{ Wh.}$$

Les batteries au lithium ionique, les batteries au lithium métal et les batteries externes qui ne portent pas des indications claires du contenu en Watt-heures ou en lithium métal ou dont il est impossible de calculer la puissance en Watt-heures sont interdites.

**Hoverboards, E-bikes, airwheels ou tout type de véhicule de ce genre sont interdit sur nos vols**